



ACTUALITÉ



3è Forum de la Cedeao sur l'éducation à la culture de la paix

L'éducation à la culture de la paix comme gage de la coexistence pacifique entre les religions

Des acteurs religieux et de la société civile de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) se sont ...

PAGE 10

ECONOMIE



PIA/Mifa

Un centre d'appel gratuit mis à la disposition des producteurs agricoles

La Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) et le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa) ont officiellement lancé jeudi 27 octobre à ...

PAGE 5

REPORTAGE

Contre les substances psychoactives en milieu scolaire

A l'initiative de l'ONG RAPAA, « un cahier spécial » pour renforcer la sensibilisation

PAGE 10

Social

Dons de Faure Gnassingbé aux acteurs du monde socio-éducatif d'Agou

Le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, reste attaché à l'amélioration des conditions de vie et de travail des couches socio-professionnelles à travers des mesures et actions indispensables à leur épanouissement intégral. A Agou, le 21 octobre 2022, le monde scolaire et les couches vulnérables ont bénéficié respectivement d'articles scolaires, de matériels....



PAGE 3



Conseil des ministres / Récentes attaques terroristes au nord du Togo

Le point sur l'assistance aux 4175 personnes déplacées

Le Conseil des ministres réuni hier 27 octobre au Palais de la présidence de la République a fait le point sur l'assistance apportée aux familles qui ont fui leurs domiciles dans l'extrême nord du Togo, suite aux attaques terroristes qui ont coûté la vie à plusieurs personnes dont des forces de sécurité.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Cérémonie d'hommage à titre posthume à l'ancien ministre Oladokoun Wonou David

Feu professeur Oladokoun Wonou David, décédé le jeudi 20 octobre dernier à l'âge de 67 ans, a eu droit à un hommage le 26 octobre dernier à l'Université de Lomé, en présence de plusieurs officiels.

Nommé en janvier 2019, ministre du second gouvernement de l'ancien Premier ministre Komi Selom Klassou, David Oladokoun a également occupé plusieurs postes de responsabilité : préfet de Vo, directeur de cabinet à l'Assemblée nationale, entre autres.

Professeur titulaire en Géographie rurale dans les Universités du Togo, et ancien ministre en charge de l'Environnement, l'ancien ministre avait, lorsqu'il était en fonction, mis régulièrement l'accent sur la lutte contre la désertification, la protection du littoral, ou encore la protection de la couche d'ozone.

PAGE 11



	<p>SOMMAIRE</p> <p>Burkina-Faso/Terrorisme Des volontaires civils pour lutter contre les terroristes</p>  <p>P9</p>	<p>Plan d'action conjoint « Une seule santé » Promouvoir la santé humaine, animale et environnementale</p>  <p>P 10</p>	<p>Employabilité.25 Un projet au profit des diplômés sans emploi au Togo</p>  <p>P 11</p>
---	--	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Kossiwa Odjrado, une référence des boissons en bouteille plastique grâce au FNFI

Kossiwa Odjrado est une femme Togolaise qui a de l'ambition pour ses enfants. Et c'est surtout pour aider son mari à subvenir aux besoins de ces derniers qu'elle se lance dans la vente de produits de divers en 2018. Pour l'anecdote, elle était parmi les premières femmes sensibilisées sur les produits FNFI dans la ville d'Atakpamè en 2014. Mais n'y croyant pas trop, elle avait fait le choix de ne pas faire les démarches nécessaires pour faire partie des bénéficiaires du FNFI. C'est donc avec ses épargnes qu'elle s'est lancée. Finalement pour faire grandir son activité, elle opte pour le FNFI en 2018. Avec les crédits successifs obtenus, elle passe d'étagères au bord d'une rue à une boutique dans près du grand marché de la ville aux 7 collines. Retour sur un parcours peu ordinaire.



Kossiwa Odjrado

Parcours

Au départ, passionnée par la vente des produits alimentaires depuis la petite enfance, Kossiwa Odjrado est une femme Togolaise qui a dû par la force des choses rejoindre le foyer

conjugal sans aucune Activité Génératrice de Revenus. Pour Kossiwa, entreprendre est donc une activité qui lui est venue tardivement : " Je suis passionnée par l'agroalimentaire depuis ma tendre enfance. J'avais

même rapidement acquis des aptitudes en vente depuis l'âge de dix ans, car j'aidais une Tante." De la passionnée de vente des produits alimentaires, elle est passée à femme ménagère, car elle est tombée enceinte

et il fallait qu'elle rejoigne le père de son futur enfant. Heureusement qu'avec le FNFI elle est aujourd'hui une femme économiquement active.

Elle raconte : " ça n'a pas été facile. Les débuts ont été difficiles. C'est le FNFI qui m'a permis de franchir un cap dans ma vie. Avec mon premier prêt j'ai élargi mon activité. Très rapidement, j'ai multiplié mes produits. Ça marchait très bien tellement que j'ai décidé de trouver une boutique au marché. Ce que j'ai pu faire avec mes économies et les prêts successifs que j'ai eu avec le FNFI ". Et elle ajoute très fièrement, "Je me disais qu'on ne vit pas pour faire comme les autres : il fallait ajouter une valeur et se démarquer". Aujourd'hui, Kossiwa a pour ainsi dire, un service de livraison à domicile. En effet, elle reçoit souvent des commandes de boissons en bouteille plastique qu'elle fait livrer par un tricycle.

Surmonter les défis

La principale difficulté que rencontre Kossiwa est, comme souvent, le manque d'un capital de départ pour démarrer. Pour surmonter ce défi, elle a pu compter sur le FNFI. Mieux, avec les prêts successifs, elle a pu renforcer

ses activités et trouver une boutique au marché.

Comme facteurs de succès, elle évoque "la détermination et la forte volonté de réussir et d'atteindre mes objectifs, l'abnégation, la persévérance, le courage et la ténacité face à la famille et aux amis. Mon plus grand secret est mon envie d'aller très loin. J'ai un objectif que je me suis fixée et je dois absolument l'atteindre. Même si des fois je rêve trop grand, le FNFI ne nous lachera jamais, nous les femmes entrepreneures".

Perspectives.

A court terme, Kossiwa cherche à trouver une autre boutique beaucoup plus grande. Elle souhaite également ajouter à ses divers le transfert de crédits et d'argent. Les transferts d'argent, constituent un marché en pleine croissance. Attirées par ce potentiel de croissance et de profit, plusieurs femmes togolaises de toutes les régions du pays entrent sur le marché du transfert d'argent. Encore qu'il faut avoir un capital de départ. Kossiwa qui a déjà compté sur le FNFI pour agrandir son activité de vente de divers, pourra certainement réaliser ce rêve toujours avec le concours du FNFI.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Récentes attaques terroristes au nord du Togo

Le Conseil des ministres fait le point sur l'assistance apportée au 4175 personnes déplacées

Le Conseil des ministres réuni hier 27 octobre au Palais de la présidence de la République a fait le point sur l'assistance apportée aux familles qui ont fui leurs domiciles dans l'extrême nord du Togo, suite aux attaques terroristes qui ont coûté la vie à plusieurs personnes dont des forces de sécurité.



Ci-dessous un extrait du communiqué du Conseil des ministres relatif à l'assistance apportées aux personnes

déplacées :
« Le conseil a enfin écouté une communication relative à l'assistance

apportée aux victimes des attaques terroristes dans la région des savanes ; présentée par le ministre de la sécurité

et de la protection civile. Suite à la dégradation de situation sécuritaire liée aux attaques des groupes armés terroristes, notre pays a enregistré plusieurs déplacés dont des populations de pays voisin qui se sont réfugiés en territoire togolais.

Au total, 789 ménages représentant 4175 personnes déplacées ont été recensés par les services compétents. Des appuis en vivre et en non vivre ont été apportés à 682 ménages, les 107 ménages restants ayant quitté les sites de regroupement au moment de l'opération. Lors de la seconde phase de l'opération de soutien, 237 ménages qui étaient toujours sur le site ont encore bénéficié de vivres.

Par ailleurs, des équipes

techniques composées de psychologues et d'agents sociaux ont été déployées sur le terrain pour assurer une prise en charge psychologique aux victimes.

Enfin, des dispositions ont été prises pour la scolarisation des élèves déplacés dans les écoles des préfectures d'accueil. Afin de renforcer les infrastructures de ces écoles, des salles de classes sont en construction par les services dédiés. De manière spécifique, neuf enfants orphelins (5 filles et 4 garçons) ont été inscrits dans des établissements d'enseignement, conformément aux très hautes instructions de Son Excellence Monsieur le Président de la République ».

Social

Le chef de l'Etat manifeste son soutien au monde socio-éducatif d'Agou

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, reste attaché à l'amélioration des conditions de vie et de travail des couches socio-professionnelles à travers des mesures et actions indispensables à leur épanouissement intégral.

Agou, ce 21 octobre 2022, le monde scolaire et les couches vulnérables ont bénéficié respectivement d'articles scolaires, de matériels didactiques et des vivres, remis au nom du Président de la République par Madame Ablamba Sandra Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et l'honorable Patrick BOLOUVI, député et maire de la commune d'Agou 1.

Ce geste hautement apprécié, vise à rendre l'école accessible à tous les enfants en âge de fréquenter et à garantir une vie paisible aux parents. A cette occasion, Madame Ablamba Sandra Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, a réitéré à la vaillante population d'Agou l'importance de

la paix et la sécurité dont jouit notre pays, lesquelles demeurent au cœur des priorités du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. Ce climat mérite d'être préservé grâce à la vigilance et à l'engagement de chaque citoyen, a lancé Madame Ablamba Sandra Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Aussi a-t-elle prodigué d'utiles conseils aux élèves en insistant sur la discipline, l'assiduité et le respect de la hiérarchie pour s'ouvrir les portes du succès.

Pour sa part, l'honorable député et maire d'Agou 1, Patrick BOLOUVI, a rendu hommage au Président de la République et lui a témoigné sa profonde

gratitude pour son acte de générosité à l'endroit des populations.

Il a rappelé à la mémoire collective de la communauté d'Agou

route Lomé-Kpalimé...

L'honorable député a invité les forces vives d'Agou à soutenir et à marquer leur adhésion à la vision de développement du chef

pour ses actions inestimables à leur attention et réaffirmé leur engagement à ses côtés. La cérémonie a connu une forte mobilisation



Madame Ablamba Sandra Johnson au micro

quelques importants projets à l'initiative du Chef de l'Etat. Il s'agit entre autres d'infrastructures socio-éducatives, d'extension du réseau électrique, de la

de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé.

Les bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance au Président de la République

des populations dans une ambiance fraternelle agrémentée par des prestations de groupes folkloriques.

Burkina-Faso/Terrorisme

Des volontaires civils pour lutter contre les terroristes

Dans un communiqué rendu public par le commandant de la brigade de veille et de défense patriotique du pays le mardi 25 octobre 2022, un recrutement de 35 000 volontaires pour la défense de la patrie (VDP) est lancé. Ces volontaires vont aider, les forces de défense du pays à lutter contre le terrorisme au niveau de leur village, après une formation accélérée de deux semaines.

Selon le communiqué lu le mardi soir par le colonel Boukaré Zoungrana, nommé dans la foulée ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, ces volontaires auront pour mission de « protéger, aux côtés des forces de défense et de sécurité, les populations et les biens de leurs communes d'origine ». Le statut de ces supplétifs est défini par la loi depuis le 21

janvier 2020 comme « une personne de nationalité burkinabé, auxiliaire des forces de défense et de sécurité (FDS), servant de façon volontaire les intérêts sécuritaires de son village ou de son secteur de résidence ».

Ils reçoivent une formation civile et militaire de quatorze jours avant d'être armés et dotés de moyens de communication. Ces volontaires paient un lourd tribut dans les attaques djihadistes qui frappent



Parade de militaires burkinabé

régulièrement le Burkina Faso, notamment dans le Nord et l'Est. Aucune donnée n'est à ce jour disponible sur leur nombre exact, même si l'objectif initial était de recruter 13 000 personnes.

A ces 35 000 VDP, va s'ajouter une force de 15 000 autres VDP pouvant être déployés le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire nationale. Au même moment, une campagne de recrutement

exceptionnel de 3 000 militaires se fait pour renforcer les rangs de l'armée.

Tenu comme une priorité par l'ancienne junte dirigée par Damiba et l'actuelle, la lutte contre le terrorisme est au centre de toutes les préoccupations en Afrique de l'Ouest assiégée par les groupes djihadistes depuis plusieurs années.

Lundi, au moins dix soldats ont été tués et une cinquantaine blessés lors d'une « attaque terroriste » à Djibo, ville sous blocus djihadiste depuis trois mois, dans le Nord du Burkina. Les groupes djihadistes contrôlent environ 40 % du territoire burkinabé.

T.M.

Tchad/Transition prolongée

Le président Félix Tshisekedi désigné facilitateur dans la crise tchadienne

Le président congolais Félix Tshisekedi est désigné, mardi 25 octobre, « facilitateur » dans la crise tchadienne par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Ceeac), réunie en sommet extraordinaire à Kinshasa, selon le communiqué final de la rencontre.



Mahamat Déby et Félix Tshisekedi

Ce sommet consacré au « processus de transition politique au Tchad » a été organisé, à l'invitation de M. Tshisekedi, président en exercice de la CEEAC, quelques jours après des manifestations qui ont fait une cinquantaine de morts le 20 octobre au Tchad. Le dirigeant tchadien, Mahamat Idriss Déby, était lui-même présent à la réunion, à laquelle ont participé des chefs d'Etat et représentants des onze pays membres de la CEEAC.

Jeudi, l'opposition avait appelé à manifester contre la décision du régime du jeune général, qui a accédé au pouvoir à la tête d'une junte militaire après la mort au combat de son père, Idriss Déby Itno, il y a dix-huit

mois, de prolonger de deux ans la période de transition vers des élections.

Dans son discours d'ouverture, M. Tshisekedi, qualifiant les événements du 20 octobre de « dérapage dramatique », a déploré que le consensus espéré après un « dialogue national et inclusif » qui était « censé planter le décor » d'élections démocratiques « semble avoir volé en éclats ». « A peine éteints les lampions de ce dialogue, la crise politique [...] est malheureusement relancée », a-t-il constaté. « Il s'agit à présent de remettre la transition sur de bons rails », a-t-il ajouté, avant de lancer les travaux à huis clos. Après sa désignation comme « facilitateur du processus de

transition » au Tchad, il s'est engagé à « ne ménager aucun effort pour remplir » sa mission et œuvrer « pour la paix » dans la région.

Après la répression des manifestations de jeudi dernier, le gouvernement tchadien de transition avait reconnu qu'une « cinquantaine de personnes » avaient été tuées, dont une dizaine de membres des forces de l'ordre, selon lui, et accusé l'opposition d'avoir fomenté « une insurrection » et « un coup d'Etat ». Des ONG et des sources médicales avaient quant à elles parlé de dizaines de « manifestants pacifiques » tués par balles et de centaines de blessés à N'Djamena et dans quatre villes du sud du pays.

Sources : Le Monde Afrique

Afrique/Conflit russo-ukrainien

L'Afrique se propose en médiatrice

« L'Afrique veut rapprocher deux pays frères ; ce ne sont pas juste les céréales et les engrais dont l'Afrique a besoin » ! Ce sont les propos tenus par le président bissau-guinéen Umaro Sissoco Embalo, président en exercice de la Cedeao, en visite en Russie et en Ukraine depuis quelques jours. Se posant en ambassadeur d'un dialogue de paix entre deux frères, le président de la Cedeao a souhaité faire office de facilitateur, au nom de la Cédéao mais aussi de toute l'Afrique.

En Russie et en Ukraine, le message du président en exercice de la Cedeao est resté le même : essayer de faire taire les armes et régler le conflit par un dialogue.

Pendant deux heures avec le président russe Vladimir Poutine, Umaro Sissoco Embalo s'est présenté comme l'ambassadeur d'un dialogue de paix « entre deux frères ». Il a aussi plaidé pour une solution à la crise des engrais, qui pénalise en particulier l'Afrique. Le président bissau-guinéen a toutefois certifié, en Ukraine, qu'il n'y a « aucune ambiguïté dans (sa) mission ». La Guinée-Bissau a condamné les annexions russes à l'Assemblée générale des Nations unies.

En Ukraine, et avant d'être reçu par le président Zelenski



Umaro Sissoco Embalo et Volodymyr Zelenski

Volodymyr, le président Embalo a visité des sites bombardés par la Russie. À l'issue de leur entretien, Umaro Sissoco Embalo a fait part de son émotion après avoir vu les destructions et les fosses communes : « J'ai été choqué quand j'ai vu les destructions, les fosses communes que vous m'avez montrées dans quelques zones où il y avait d'intenses bombardements. »

Mais il a insisté sur le fait qu'il ne souhaitait pas choisir entre la Russie et l'Ukraine, des pays amis et des partenaires tous les deux. Des pays frères, entre lesquels il souhaitait avoir fait office de facilitateur, au nom de la Cédéao mais aussi de toute l'Afrique. « Je porte la voix de tout le continent africain préoccupé par la paix et la stabilité dans votre région », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse commune, soulignant que la conversation avait été longue la veille avec Vladimir Poutine qui, selon le dirigeant bissau-guinéen, souhaiterait un dialogue direct entre la Russie et l'Ukraine.

T.M. et Rfi.fr

PIA/Mifa

Un centre d'appel gratuit mis à la disposition des producteurs agricoles

La Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) et le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa) ont officiellement lancé jeudi 27 octobre à Adétikopé un centre d'appel gratuit. L'objectif est d'améliorer les rendements des producteurs.

À travers le numéro 8300, les producteurs agricoles togolais pourront gratuitement contacter les spécialistes pour recevoir des informations relatives à la météo, au marché, aux bonnes pratiques... En mettant en place ce centre d'appel, la PIA et le Mifa veulent assurer une autonomie aux agriculteurs à travers la fourniture d'un soutien indépendant sur les bonnes pratiques agricoles à tout instant. L'initiative vise aussi à renforcer leurs capacités à travers des conseils sur un ensemble de pratiques pour un grand nombre de cultures. Les agriculteurs pourront aussi découvrir les prix en temps réel et des informations sur le marché.

"Ce centre d'appel vient en appui aux dispositifs

déjà mis en place par le gouvernement pour accompagner les producteurs. Vous savez que dans chaque canton du Togo, il y a un agent de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) qui accompagne les producteurs. Ce centre viendra renforcer ce dispositif en permettant à chaque agriculteur d'appeler le 8300 à tout moment pour accéder à des informations sur la météo, sur le marché et les bonnes pratiques agricoles", a précisé le directeur général du Mifa, Aristide Agbossoumonde.

Une équipe de spécialistes agricoles sera mise à contribution pour répondre aux inquiétudes des acteurs et leur fournir de la

documentation nécessaire. Le dispositif permettra ainsi d'améliorer les rendements des agriculteurs. Pour le directeur de l'Agri Value

conséquent accroître les revenus des producteurs. "L'augmentation des rendements va entraîner la croissance des revenus.

Le centre d'appel est installé au siège du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques à Lomé



La table d'honneur au lancement

Chain de PIA Anurag Simha, le centre vise à rendre indépendants les producteurs. Le service pourra ainsi augmenter leurs rendements et par

Ainsi, le producteur pourra facilement scolariser ses enfants, aller à l'hôpital pour se soigner et bénéficier d'autres choses", a précisé Anurag Simha.

et doté des infrastructures nécessaires pour répondre aux attentes des acteurs de la chaîne de valeur agricole.

Félix Tagba

Financement des ODD

Un dialogue de gestion fiscale au profit des acteurs

Un dialogue de gestion fiscale avec les acteurs a eu lieu mercredi 26 octobre à Lomé. Cette rencontre qui s'est tenue dans le cadre du financement des Objectifs de développement durable (ODD) a réuni des participants du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, des acteurs du développement local, des universitaires, des organisations de la société civile.



Les participants

Les travaux ont permis d'écouter le secteur privé, les organisations de la société civile, les élus locaux, les partenaires techniques et financiers et d'autres partenaires sur le regard qui est porté sur les différents instruments fiscaux

utilisés par le Togo dans le cadre du financement du développement durable et la Feuille de route gouvernementale, Togo 2025.

Différentes thématiques ont été abordées au cours des échanges, notamment le rôle de la fiscalité dans le

financement des ODD, les types d'accompagnement du contribuable pour un meilleur accomplissement du devoir fiscal, les enjeux et perspectives du cadre de concertation État - secteur privé, le financement du développement local au Togo, mais aussi la gestion

du précontentieux et du contentieux fiscal et douanier.

"Le gouvernement togolais, conscient de la place qu'occupent les acteurs du système fiscal dans le processus de financement des différentes stratégies de développement en cours, accorde une importance capitale au renforcement de la relation de confiance entre l'administration fiscale et le contribuable", a déclaré le représentant du ministre de l'Economie et des Finances, Kossi Tofio à l'ouverture des travaux.

Cette réunion se tient après la troisième conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en 2015. Au cours de cette conférence, les pays se sont engagés sur une série de mesures pour réformer les pratiques financières mondiales et générer des investissements. L'objectif est de faire face à un nombre important de défis économiques, sociaux et environnementaux.

Le Programme d'action d'Addis Abeba adopté plus

tard par les dirigeants de 193 États membres des Nations unies participant à la Conférence dont le Togo offre une base pour la mise en œuvre du Programme mondial du développement durable. Les engagements dans ce cadre sont axés sur les priorités mondiales, notamment mettre fin à la pauvreté et la faim, réduire les inégalités sociales, lutter contre le changement climatique et préserver les ressources naturelles de la planète.

"Le financement reste le pivot de la réussite du nouveau programme de développement durable qui sera soutenu par la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable. Ainsi, la mobilisation des ressources se retrouve-t-elle au premier rang des préalables pour sa mise en œuvre. Dans cette perspective, les pays ont convenu d'une série de mesures visant à élargir la base des recettes, améliorer la collecte des impôts et lutter contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites", a souligné M. Tofio.

Félix T.

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

SIGNIFICATION DE L'ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCES EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le Vingt-Sept (29) octobre à 16 heures 26 minutes.

A la requête de la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société anonyme avec conseil d'Administration au capital social de 11.619.000.000 F CFA ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP.375, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF : 9545-R, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, laquelle fait élection au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la SCP MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats ;
- et la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats au Barreau du Togo ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, Tél : (00228) 22 21 70 63, 01 BP : 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Agissant en vertu de l'article 83 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

J'ai

*Fai Signifié Publiquement ABISSI-GOISSIGNATO
Bureau de Justice près le Cour d'Appel de Lomé
Tribunal de Première Instance de Lomé
demeurant en cette ville, 184 rue du Capin
Togo - Bénin
Nouveau*

Signifié et délaissé en tête de celles des présentes à :

- la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège ;

La requête n'ayant pas de domicile ni de résidence connus, j'ai conformément à l'article 59 du code de procédure civile togolais, procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal « TO GO MATIN ».

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Pour information :

- au Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Lomé, demeurant et domicilié es-au siège dudit Tribunal, où étant et parlant à : *Maître YEMBOATE, Ouyfa aimé de classe qui a reçu copie et m'a fait signer*

Et de suite à même requête, je l'ai informé que par Acte de conversion de saisie conservatoire de créances en saisie attribution de créances en date des 22, 23, 24 et 25 mars 2022, dont copie entière et certifié conforme est laissée en tête de celle des présentes ;

J'ai fait substituer à la saisie conservatoire des 22, 23, 24 et 25 mars 2022 pratiquée à la BANK OF AFRICA TOGO S.A pour la créance de neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA, une saisie attribution pour avoir, en vertu de la Grosse du jugement n°0324/2022 en date du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé, paiement des sommes suivantes :

- La somme principale de	781 941 071 F CFA
- Frais de recouvrement (15%)	117 291 160 F CFA
- TVA (18%)	21 112 409 F CFA
- Coût du procès-verbal de saisie conservatoire	75 000 F CFA
- Intérêts de droit Du 22.09.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	2 609 957 F CFA
- Provision pour intérêt à échoir (01 mois) (4,5%)	3 404 292 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût de l'acte de conversion	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de neuf cent vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (926 588 889) francs CFA.

Dont j'ai demandé paiement à concurrence des sommes dont le tiers saisi se reconnaît débiteur ou a été déclaré débiteur envers vous.

Et je lui ai rappelé qu'à concurrence de la créance poursuivie, le présent acte entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de son mandant.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, rappelé à la requête :

- Qu'elle peut autoriser, par écrit, le créancier à se faire remettre sans délai par le tiers saisi les sommes qui lui sont dues ;

2

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

- Que les contestations relatives à cet acte de conversion doivent être soulevées, à peine d'irrecevabilité, dans un délai de quinze jours qui suit la signification de cet acte ;
- Ces contestations doivent être portées devant monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé statuant en matière d'urgence en vertu de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Sous toutes réserves,
Et pour qu'elle ne l'ignore,

Je l'ai, étant et parlant comme ci-dessus, informé que le présent exploit annule et remplace celui qui a lui a été signifié les 26 et 27 octobre 2022.

Je lui ai en outre, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 60.000 F CFA.

L'HUISSIER

*Fai Signifié Publiquement ABISSI-GOISSIGNATO
Bureau de Justice près le Cour d'Appel de Lomé
Tribunal de Première Instance de Lomé
demeurant en cette ville, 184 rue du Capin
Togo - Bénin
Nouveau*

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

ACTE DE CONVERSION EN SAISIE-ATTRIBUTION DES SAISIES CONSERVATOIRES DE CREANCES EN DATE DES 22, 23, 24 ET 25 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le Neuf (9) octobre à 11 heures 13 minutes ;

A la requête de la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 11.619.000.000 F CFA ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP.375, IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CRÉDIT MOBILIER sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF :9545-R, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, laquelle fait élection de domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la SCP MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, demeurant et domicilié audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats ci-dessous spécifié ;
- la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

*Fai Signifié Publiquement ABISSI-GOISSIGNATO
Bureau de Justice près le Cour d'Appel de Lomé
Tribunal de Première Instance de Lomé
demeurant en cette ville, 184 rue du Capin
Togo - Bénin
Nouveau*

Dit et rappelé à :

- la BANK OF AFRICA TOGO S.A dont le siège social est à Lomé, 22 Boulevard de la République, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, où étant et parlant à : *Maître Koffi YEMBOATE - NUMABO Sédro qui a reçu copie et m'a fait signer*

SCP DBA/SKD/RKD/AV

Procédure de recouvrement

Qu'une saisie conservatoire a été pratiquée à l'encontre de la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, suivant procès-verbal de saisie conservatoire de créances de mon ministère en date des 22,23,24 et 25 mars 2022 ;

Que l'Ordonnance n°083-S/2022 rendue le 21 mars 2022 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé précédemment notifié a autorisé la requérante à pratiquer saisie sur les biens meubles corporels et incorporels de la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général pour avoir paiement de la somme de neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) FCFA sous réserves des frais et intérêts à échoir jusqu'au règlement définitif.

Que la requérante a obtenue à la suite de cette saisie une décision exécutoire notamment la grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé dont une copie est notifiée au tiers saisi en tête de celle des présentes ;

C'est pourquoi je lui fais sommation d'avoir à substituer à la saisie conservatoire de créances en date des 22, 23,24 et 25 mars 2022, une saisie attribution de créances pour avoir, en vertu du titre exécutoire mentionné précédemment, paiement des sommes suivantes :

- La somme principale de	781 941 071 F CFA
- Frais de recouvrement (15%)	117 291 160 F CFA
- TVA	21 112 409 F CFA
- Coût du procès-verbal de saisie conservatoire	75 000 F CFA
- Intérêts de droit	
Du 22.09.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	2 609 957 F CFA
- Provision pour intérêt à échoir (01 mois) (4,5%)	3 404 292 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût du présent exploit	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de neuf cent vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (926 588 889) francs CFA.

Dont je lui ai demandé paiement de ladite somme sus-indiquée, à concurrence des sommes dont elle-même se reconnaît débiteur envers le saisi.

SCP DBA/SKD/RKD/AV

Procédure de recouvrement

Et je lui ai informé qu'à concurrence de la créance poursuivie et dans cette limite, la demande entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de mon requérant.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, signifié et remis au requis où étant et parlant comme ci-dessus : la grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copies tant de la Grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 susvisé ainsi que du présent exploit dont le coût est de 30 000 Francs, timbres compris.

L'HUISSIER



SCP DBA/SKD/RKD/AV

Procédure de recouvrement

SIGNIFICATION DE L'ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCES EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le Vingt-sept (27) octobre
A 16 heures 26 minutes.

A la requête de la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société anonyme avec conseil d'Administration au capital social de 11.619.000.000 F CFA ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP.375, IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CRÉDIT MOBILIER sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF :9545-R, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la SCP MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats ;
- la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats au Barreau du Togo ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, Tél : (00228) 22 21 70 63, 01 BP : 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Agissant en vertu de l'article 83 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Fait

J'ai Grégoire Kossoué 8848814812894271
Ministre de Justice près le Cour d'Appel au si
Tribunal de Première Instance de Lomé,
demeurant au même lieu, 101 rue des Olympe
Téléphone : 96888
Né le 20/09/1971

Signifié et délaissé en tête de celles des présentes à :

- la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège ;

la requête n'ayant pas de domicile ni de résidence connus, j'ai conformément à l'article 83 du Code de Procédure, au Togo, procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal « TOGO MATIN ».

SCP DBA/SKD/RKD/AV

Procédure de recouvrement

Pour information :

- au Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Lomé, demeurant et domicilié es-au siège dudit Tribunal, où étant et parlant à : Maître YEMBOATE, Greffier ainsi déclaré qui a reçu copie et mis les signant.

Et de suite à même requête, je l'ai informé que par Acte de conversion de saisie conservatoire de créances en saisie attribution de créances en date du 28 mars 2022, dont copie entière et certifiée conforme est laissée en tête de celle des présentes.

J'ai fait substituer à la saisie conservatoire du 28 mars 2022 pratiquée à la BANK OF AFRICA TOGO S.A pour la créance de neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) FCFA, une saisie attribution pour avoir, en vertu de la Grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé, paiement des sommes suivantes :

- La somme principale de	781 941 071 F CFA
- Frais de recouvrement (15%)	117 291 160 F CFA
- TVA (18%)	21 112 409 F CFA
- Coût du procès-verbal de saisie conservatoire	75 000 F CFA
- Intérêts de droit	
Du 22.09.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	2 609 957 F CFA
- Provision pour intérêt à échoir (01 mois) (4,5%)	3 404 292 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût de l'acte de conversion	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de neuf cent vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (926 588 889) francs CFA.

Dont j'ai demandé paiement à concurrence des sommes dont le tiers saisi se reconnaît débiteur ou a été déclaré débiteur envers vous.

Et je lui ai rappelé qu'à concurrence de la créance poursuivie, le présent acte entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de son mandant.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, rappelé à la requête :

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

**ACTE DE CONVERSION EN SAISIE-ATTRIBUTION DE SAISIE
CONSERVATOIRE DE CREANCES EN DATE DU 28 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le 28 septembre (19) octobre
à 11 heures 13 minutes ;

A la requête de la **Banque Atlantique du Niger (BAN)**, Société anonyme avec conseil d'Administration au capital social de 11.619.000.000 F CFA ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP.375, IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CRÉDIT MOBILIER sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF : 9545-R, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, laquelle fait élection de domicile au siège de la SCP DOGBEAOU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la **SCP MANDELA**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, demeurant et domicilié audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAOU & ASSOCIES, Société d'Avocats ci-dessous spécifié ;
- la **SCP DOGBEAOU & ASSOCIES**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabowere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Fait à Lomé, le 28/09/2022
Bureau de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance de Lomé.
Dressé et en lecture e/le, 184 rue des Cygnes
Toko - Habitat
Sousigné

Dit et rappelé à :

- la **BANK OF AFRICA TOGO S.A** dont le siège social est à Lomé, 22 Boulevard de la République, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, ou étant et parlant à : Dame Koffi N. NUHAKO Jeli, à son département juridique ainsi déclaré à reçu copie et sur les originaux

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

- Qu'elle peut autoriser, par écrit, le créancier à se faire remettre sans délai par le tiers saisi les sommes qui lui sont dues ;
- Que les contestations relatives à cet acte de conversion doivent être soulevées, à peine d'irrecevabilité, dans un délai de quinze jours qui suit la signification de cet acte ;
- Ces contestations doivent être portées devant monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé statuant en matière d'urgence en vertu de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Sous toutes réserves,
Et pour qu'elle ne l'ignore,

Je l'ai, étant et parlant comme ci-dessus, informé que le présent exploit annule et remplace celui qui a lui a été signifié les 26 et 27 octobre 2022.

Je lui ai en outre, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 60.000 F CFA.

L'HUISSIER

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Qu'une saisie conservatoire a été pratiquée à l'encontre de la **Société WARI**, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, suivant **procès-verbal de mon ministère en date du 28 mars 2022** ;

Que l'Ordonnance n°059-S/2022 rendue le 04 mars 2022 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé précédemment notifié a autorisé la requérante à pratiquer saisie sur les biens meubles corporels et incorporels de la **Société WARI**, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général pour avoir paiement de la somme de neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) FCFA sous réserves des frais et intérêts à échoir jusqu'au règlement définitif.

Que la requérante a obtenue à la suite de cette saisie une décision exécutoire notamment la **grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé** dont une copie est notifiée au tiers saisi en tête de celle des présentes ;

C'est pourquoi je lui fais sommation d'avoir à substituer à la saisie conservatoire de créances en date du 28 mars 2022, une saisie attribution de créances pour avoir, en vertu du titre exécutoire mentionné précédemment, paiement des sommes suivantes :

-La somme principale de	781 941 071 F CFA
-Frais de recouvrement (15%)	117 291 160 F CFA
-TVA (18%)	21 112 409 F CFA
-Coût du procès-verbal de saisie conservatoire	75 000 F CFA
-Intérêts de droit	
-Du 22.09.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	2 609 957 F CFA
-Provision pour intérêt à échoir (01 mois) (4,5%)	3 404 292 F CFA
-Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
-Coût du présent exploit	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de neuf cent vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (926 588 889) francs CFA.

Dont je lui ai demandé paiement de ladite somme sus-indiquée, à concurrence des sommes dont elle-même se reconnaît débiteur envers le saisi.

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Et je lui ai informé qu'à concurrence de la créance poursuivie et dans cette limite, la demande entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de mon requérant.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, signifié et remis au requis ou étant et parlant comme ci-dessus : la **grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé.**

SOUS TOUTES RESERVES

ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copies tant de la Grosse du jugement n°0324/2022 du 15 juin 2022 susvisé ainsi que du présent exploit dont le coût est de _____ Francs, timbres compris.

L'HUISSIER

AVIS DE RECRUTEMENT

Coris Bank International Togo recrute pour renforcer son effectif :

UN (01) CONTRÔLEUR DE GESTION (H/F)

Sous la responsabilité du Directeur des Finances et de la Comptabilité, vous aurez pour missions de :

- élaborer le budget de la banque et le suivre au quotidien ;
- identifier, analyser les écarts constatés suite à l'exécution du budget et proposer des actions correctives ;
- élaborer les rapports de gestion ;
- évaluer les performances de la banque ;
- pourvoir des informations financières à travers l'estimation, la budgétisation, l'analyse des variances, le tracking et les prévisions ;
- identifier et rapporter les changements qui peuvent avoir des impacts sur les coûts et revenus de la banque ;
- élaborer les reportings.

Profil et dépôt de candidature

Vous êtes titulaire d'un Bac + 4/5 en Contrôle de Gestion, Finance, Banque, Comptabilité ou tout autre diplôme équivalent. Vous cumulez au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle générale dont 2 ou 3 ans dans une fonction similaire au sein d'une banque ou institution financière. Vous avez une bonne maîtrise de la comptabilité bancaire et des outils informatiques (Excel, SQL, ACCESS...).

Les candidats sont priés d'envoyer leur dossier (lettre de motivation, CV détaillé et actualisé) tout en précisant la mention ci-après en objet du mail de transmission « **Recrutement 2022 d'un Contrôleur de Gestion** » et au plus tard le **02 novembre 2022** à 18H à l'adresse suivante : **corisbank-tg@coris-bank.com**

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

3^e Forum de la Cedeao sur l'éducation à la culture de la paix

L'éducation à la culture de la paix comme gage de la coexistence pacifique entre les religions

Des acteurs religieux et de la société civile de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) se sont réunis hier jeudi 27, octobre à Lomé, à l'occasion de la 3^e édition du Forum de la Cedeao sur l'éducation à la culture de la paix.

Axée sur le thème : « Communautés, extrémisme violent et cohésion sociale en Afrique de l'Ouest », la rencontre organisée par la Commission de la Cedeao et le Togo, vise à renforcer les mécanismes de dialogue au sein des différentes communautés, de cultiver la compréhension

mutuelle, l'esprit de tolérance et la coexistence pacifique entre les religions, à travers l'éducation à la culture de la paix.

Les travaux de ce forum ont été officiellement lancés par le ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur,

Professeur Robert Dussey, en présence de plusieurs autres membres du gouvernement et représentants des organisations internationales. Pendant trois jours, les participants représentant les États membres de la Cedeao, dont des dirigeants politiques et institutionnels, des ministres en charge des Affaires religieuses, des jeunes, leaders religieux, représentants des religions, de la société civile et des personnes-ressources, sont appelés à explorer les

pistes et les mécanismes de consolidation du dialogue intra et intercommunautaire et de renforcement de la cohésion sociale et de la résilience dans la région ouest-africaine.

« Pour une coexistence pacifique durable dans la région, il nous faut construire à l'échelle de nos Etats et dans tout l'espace Cedeao une résilience sociétale qui suppose un effort soutenu de mutuelle compréhension, de tolérance, de dialogue et de dépassement de soi

pour réapprendre à vivre-ensemble. Qui veut la paix, éduque à la paix. La paix n'est pas qu'absence de belligérance. Elle est l'œuvre du quotidien, le résultat de l'engagement au quotidien pour dépouiller nos vivre-ensemble des relents bellicistes, du poison de l'intolérance et des affrontements intra et intercommunautaires », a déclaré le Prof. Robert Dussey, dans son discours de lancement.

La rédaction

Football togolais

Partenariat officiel entre New World TV et la FTF

Le groupe de médias togolais, New World TV (NWTV) et la Fédération togolaise de football (FTF) sont officiellement liés par une convention de partenariat signée hier jeudi 27 octobre 2022 à Lomé. Par cette convention, la FTF cède les droits de diffusion TV de ses compétitions de football à NWTV. Plus précisément, les deux institutions ont conclu un accord pour la diffusion TV du championnat D1 dès la saison 2022-2023.

La convention entre les deux structures a été signée, lors d'une cérémonie officielle, par le directeur général de NWTV, Nimonka Kolani et le président de FTF, Guy Akpovy. Ce partenariat exclusif qui est valable pour une période de 4 ans concerne la production et la diffusion des événements suivants : les matchs du championnat D1, les événements promotionnels liés au Championnat de D1, les meilleures affiches des championnats de D2 et D1 (F), la finale du championnat de jeunes U15, les matchs de Beach soccer, la finale de la coupe de l'Indépendance, la Super

Coupe, les demi-finales et finales de la Coupe du Togo et les Awards du Football national.

« Nous nous réjouissons de ce partenariat avec NWTV, groupe reconnu à l'international dans le domaine du football et de la production audiovisuelle et nous sommes heureux qu'il nous accompagne dans la diffusion des matchs de championnats. Ce nouvel engagement du Groupe NWTV aux côtés de la FTF et des acteurs du football togolais est un plus pour promouvoir nos compétitions, les joueurs et les équipes. Ce partenariat est également une occasion de valoriser nos meilleures compétitions

qui rassemblent le public et consacre les récentes performances des clubs togolais dans les compétitions interclubs de la CAF », a déclaré Guy Akpovy.

Le groupe New World TV proposera en direct

également de la publicité télé aux sponsors et annonceurs associés aux compétitions qu'elle diffusera.

D'après Nimonka Kolani, le présent accord « entend apporter ses concours multiformes, pour la

Cet accord témoigne de toute l'ambition de NWTV pour les compétitions locales, et consacre le savoir-faire du groupe dans la couverture des plus grandes compétitions sportives sur le plan national et international.



Le colonel Guy Akpovy et Nimonka Kolani

deux matchs par journée du championnat D1 sur sa chaîne NW Sport 5, un magazine étoffé d'au moins une heure sur le championnat D1, incluant des génériques et des contenus promotionnels inédits, La chaîne offrira

réussite de cette ambition légitime, unanimement exprimée par les dirigeants et les populations togolaises, de voir le championnat de première division de football au Togo, passer à l'étape du professionnalisme».

La cérémonie de signature a été couplée de la présentation du nouveau nom et logo de la D1 togolaise de football. En effet, le championnat de première division est désormais appelé « D1 LONATO » pour des raisons de sponsoring avec la LONATO, est le championnat du plus haut niveau organisé par la Fédération togolaise de football. Il regroupe les 16 meilleurs clubs et se joue en 30 journées. A partir du 6 novembre, pour la reprise de la D1 LONATO, les matchs seront diffusés sur NW Sport 5.

Attipoe Edem Kodjo

Contre les substances psychoactives en milieu scolaire

A l'initiative de l'ONG RAPAA, « un cahier spécial » pour renforcer la sensibilisation

L'ONG Recherche Action Prévention Accompagnement des Addictions (RAPAA) a procédé ce mercredi 26 octobre à son siège à Lomé, au lancement d'un cahier spécial, dans le cadre d'une guerre sans merci qu'elle engage contre la consommation de la drogue en milieu scolaire.

Comment lutter contre la drogue en milieu scolaire ? Au milieu de toutes les actions existantes, l'ONG RAPAA, la conception d'un cahier spécial pour renforcer la lutte contre ces substances en milieu scolaire serait très porteuse. L'action s'insère dans une campagne

qui consiste à mobiliser les acteurs du monde scolaire. Histoire de sensibiliser les élèves sur les risques liés à l'usage des substances et sur les bonnes attitudes à adopter pour éviter le piège de l'addiction. De fait à l'entame de l'année scolaire 2022-2023, pour, l'ONG a

lancé une campagne de sensibilisation sur le thème : « Pour une école sans substances psychoactives ». Au Togo, le phénomène de la consommation de drogue prend de l'ampleur, surtout en milieu scolaire ou jeune comme dans le secteur de l'économie informelle, les

écoles et les universités. Les jeunes du secteur de l'économie informelle, obligés de parcourir à longueur de journée les rues de nos villes, ne trouvent rien de mieux que le recours à la drogue pour surmonter leur fatigue quotidienne. Leurs lieux de repos c'est les cours d'écoles pour se livrer impunément à la consommation de la drogue souvent sous le regard des écoliers.

Face au fléau, il faut agir vite et vigoureusement. C'est en

quelque sorte le credo de l'ONG RAPAA à travers cette campagne. C'est dans le but de déclarer donc une guerre contre ce phénomène qu'elle a procédé au lancement de ce cahier baptisé « Je veux réussir mes études », qui n'est autre qu'un outil d'information et de sensibilisation destiné aux élèves.

Le cahier, comporte plusieurs messages : ils vont de l'hygiène du cerveau, aux...

Suite à la page 11

Employabilité.25

Un projet au profit des diplômés sans emploi au Togo

Le projet Employabilité.25 a été officiellement lancé hier jeudi 27 octobre 2022, à l'Université de Lomé. Initié par la fondation Piscare, ledit projet a pour vocation d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés de Lomé. Il a été lancé par le directeur de cabinet du ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social, représentant le ministre Gilbert Bawara.

Le projet Employabilité.25 développe avec les entreprises, des modèles de gestion qui touchent le maximum de diplômés. Ainsi, des emplois se créent directement ou indirectement, les revenus augmentent et les conditions de travail s'améliorent sur le lieu de travail. L'initiateur, fondation Piscare, est

D'après Jean Nouagbedji, président du conseil d'administration de la fondation Piscare le projet Employabilité.25 « est né du constat selon lequel l'immigration est devenue monnaie courante dans notre pays le Togo. Cela est dû à un manque de travail descent qui conduit au sous-emploi, au chômage

l'ANPE nous ont accueilli favorablement et nous avons signé un partenariat pour la mise en œuvre réussie de notre projet », a-t-il expliqué.

La directrice adjointe de la DAAS de l'Université de Lomé, représentant du président de l'Université de Lomé, Dodzi Kokoroko et le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), Kossi Tsiglo, ont également pris part à la cérémonie de lancement.

Employabilité.25, projet triennal 2022-2025, d'une valeur de 170 millions FCFA a pour ambition de décrire une méthode qui permette d'atteindre, avec assurance, qualité et viabilité, par des études, l'objectif de l'employabilité, légal et fixé aussi du point de vue de la politique éducative. Ce faisant, le but, la didactique, les formes d'activité et l'évaluation de l'effet sont destinés à être mis en rapport de manière cohérente. Dans ce sens, le projet collabore, intensément

avec les disciplines et les domaines de l'université de Lomé. Dans le cadre de ce projet, Piscare a constitué un groupe d'experts, dans lequel les responsables du projet de l'université de Lomé continueront de se pencher sur cette thématique, en collaboration avec d'autres chercheurs. Ceci, en vue de capitaliser l'expertise et de promouvoir le progrès commun des connaissances et la diffusion des résultats.

En collaboration avec le monde économique, le projet vise à promouvoir l'emploi, accroître les revenus et améliorer les conditions de travail au Togo. Le projet permettra également aux femmes d'être qualifiées pour des professions techniques dans le marché croissant des applications solaires et l'agriculture, d'être soutenues dans la mise en place de start-ups. Il existe des potentialités d'emploi dans la distribution, les prestations de service, ainsi que dans la réparation et l'entretien techniques, surtout pour les jeunes.

Toujours avec
E m p l o y a b i l i t é . 2 5 ,

l'orientation professionnelle et le conseil d'orientation sont à développer de manière à ce que les jeunes puissent accroître leurs compétences, par exemple l'autonomie et la responsabilité personnelle en vue d'une réalisation autonome de leur apprentissage et de leur évolution professionnelle.

Offrir un diagnostic précoce, une promotion ciblée, individuelle, un accompagnement continu de tous les jeunes sont aussi l'utilité du projet. Il permet de reconnaître, développer les talents, les potentialités et compenser en temps opportun les diverses conditions d'apprentissage voire l'état des acquis...

Appuyé financièrement par la République fédérale d'Allemagne, le projet prévoit au mois de décembre 2022, un salon de l'emploi où seront organisés des entretiens entre les responsables de sociétés et les diplômés ciblés, en vue de donner des opportunités éventuelles d'emploi ou de stage aux jeunes.

Attipoe Edem Kodjo



en partenariat avec l'Université de Lomé (UL) et l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour la mise en œuvre du projet qui cible les étudiant(e)s, doctorant(e)s et diplômé(e)s de l'UL. Le projet entend satisfaire 3570 diplômés. Ils sont sélectionnés parmi la promotion 2018-2022.

et donc à une fuite de cerveau. Depuis 2005, les efforts louables du gouvernement togolais dans la création de l'emploi méritent d'être soutenus par les organismes privés. C'est en ce sens que Piscare a initié le projet Employabilité.25. L'Université de Lomé et

Contre les substances psychoactives en milieu scolaire

Suite de la page 10

... règles fondamentales pour maintenir son cerveau sain et productif. « Un cerveau sain facilite la prise de bonnes décisions, aide à se fixer des objectifs nobles pour la vie et à planifier sa réussite. Ni le tabac, ni l'alcool ni autres drogues ou médicaments n'ont jamais aidé à apprendre des leçons ou à être plus performant à l'école. L'usage de ces substances psychoactives freine plutôt les performances scolaires et peut entraîner la baisse des résultats, les échecs et même l'abandon total des études. Ensemble disons Oui à la réussite scolaire et Non aux substances psychoactives », peut-on lire sur les couvertures dudit cahier.

3000 cahiers ont été confectionnés avec l'appui technique et financier du Club Rotary Lomé 1, du Club Soroptimist Lomé 1 et de quelques membres d'honneur au Togo et à l'étranger.

Au cours de la cérémonie, des lots des cahiers ont été offerts à trois centres d'accueil de jeunes en situation de précarité (Orphelinat SPES, ONG ANGE, Centre Cacaveli) et quatre établissements scolaires publics (Lycée de Tokoin, de Kodjoviakopé, de Nyékonakpoè et CEG Nyékonakpoè).

Pour Mme Akoura Kama-Djonna, Vice-président de l'ONG RAPAA, ce cahier n'est pas un cahier ordinaire comme les autres. Il a double mission. « Nous voulons que ce cahier soit à double usage. Non seulement il va servir à prendre des notes, faire des devoirs et des exercices, mais il doit surtout servir à divulguer aux apprenants des messages focaliser sur la santé ou l'hygiène du cerveau. Parce que les substances psychoactives, leur première cible c'est le cerveau. Pour ce cahier, nous invitons d'abord les enseignants à expliquer aux enfants que ce



La vice-présidente de RAPAA au milieu

n'est pas un cahier ordinaire, c'est un cahier pour lequel ils doivent apporter un soin particulier. Les enseignants doivent aussi expliquer les contenus des messages aux élèves afin qu'ils puissent les mettre en application et ensuite sensibiliser à leur tour, leurs camarades qui n'en disposent pas », a-t-elle déclaré.

L'ONG ne compte pas en rester là. Dans le cadre de sa campagne, elle

prévoit démarrer très prochainement une tournée dans les établissements de la ville pour sensibiliser les apprenants sur les dangers de la consommation des psychoactives.

La cérémonie de remise des cahiers a réuni les partenaires étatiques (Comité National Anti-Drogue (CNAD), PNAPP, Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Ministère des Enseignements

Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat, Ministère de Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes), les partenaires financiers (OMS, UNICEF, UNESCO) les partenaires de terrain (Plan Togo, Chaîne de l'Espoir), les réseaux d'ONG : Réseau des ONG Anti-Drogue (ROAD), les sponsors Club Soroptimist Lomé 1, Rotary Club de Lomé 1 et d'autres invités.

TM

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ



中华国粹
文化茅台

CHINA MOUTAI

A TOAST TO CHINA
A TOAST TO THE WORLD

DISPONIBLE DANS LES **BARS - RESTAURANT ET SUPERMARCHÉS**
IMMEUBLE MARINA BAY BOUTIQUE N°5 . BD DU MONO LOMÉ - TOGO
+228 7034 0292 📞 Moutai Togo & Benin